



ATTESTATION DE FEUILLE DE MATCH

RENVOYEE PAR UN OFFICIEL*

Article 102 : L'envoi de la feuille de match par Footclubs incombe à l'équipe recevante ; cependant, dans les deux cas suivants, le retour peut être effectué par l'arbitre officiel ou le délégué officiel :

- En cas de match sur terrain neutre
- En cas de réserves techniques formulées ou de ratures sur la feuille de match

Pour le retour de la feuille de match dans l'un des deux cas cités précédemment, il est demandé aux deux clubs et à la personne officielle chargée du retour de la feuille de match et de son annexe éventuelle, de signer ci-après.

MOTIF DU RENVOI PAR L'ARBITRE OU DELEGUE OFFICIEL : _____

LA FEUILLE ANNEXE A-T-ELLE ETE UTILISEE ? oui non

SIGNATURE DU CAPITAINE du
Club recevant (ou club cité en premier)

SIGNATURE DU CAPITAINE du
Club visiteur (ou club cité en second)

SIGNATURE DU RESPONSABLE
DE L'ENVOI DE LA FEUILLE
Arbitre ou délégué officiel

***Le club chargé de la saisie du résultat devra l'effectuer dans le délai réglementaire et joindra sur Footclubs ce document signé à la place de la feuille de match ET de son annexe.**